

REPARTITION DES ECOLES SUR LE TERRITOIRE DU SEEJ

Cette procédure d'inscription concerne :

- 1^{ère} inscription en maternelle
- Les nouveaux arrivants (quel que soit le niveau)
- Les CP sur les écoles élémentaires à Bretteville l'Orgueilleuse et Saint Manvieu-Norrey.

Pour mémoire, les écoles primaires (de la Petite Section au CM2) à Cairon, Cheux et Le Fresne Camilly ne sont pas concernées.

COMMUNE	COMMUNE DELEGUEE	ECOLE DE RATTACHEMENT
CAIRON		Ecole maternelle et élémentaire CAIRON
ROSEL		
THUE-ET-MUE	Bretteville l'Orgueilleuse	Ecole maternelle et élémentaire Bretteville l'Orgueilleuse
	Putot en Bessin	
	Brouay	
	Sainte Croix Grand Tonne	
	Cheux	Ecole primaire Cheux
	Le Mesnil Patry	Ecole maternelle « Les petits Loups » Ecole élémentaire « Le petit Prince »
SAINT-MANVIEU-NORREY		SAINT-MANVIEU-NORREY
LE FRESNE CAMILLY		Ecole primaire LE FRESNE CAMILLY

PROCEDURE INSCRIPTION SCOLAIRE

❖ ETAPE 1 : LA FAMILLE COMPLETE LE DOSSIER POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

a. Composition du dossier

Ce dossier comprend les pièces suivantes à compléter :

- F1 - Fiche de renseignements,
- F2 - Fiche périscolaire (cantine/garderie),
- F3 - Fiche sanitaire de liaison,
- F4 - Autorisation de prélèvement (cantine/garderie),
- F5 - Fiche d'inscription transport scolaire, si nécessaire.

Accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille,
- Carnet de santé,
- Attestation CAF (QF) ou avis d'imposition N-1,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- RIB pour prélèvement,
- Certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant était scolarisé précédemment dans une autre école.

b. Téléchargement ou retrait du dossier papier

❖ Soit par téléchargement

Les parents sont invités à télécharger le dossier à compléter sur le site internet www.seej.fr dans la rubrique « Formulaires et documents » puis « Inscriptions » et le renvoyer, accompagné des pièces justificatives à l'adresse mail suivante : assistante-dse@seej.fr

Après vérification de la complétude du dossier, un accusé réception vous sera envoyé par mail.

❖ Soit par retrait papier

Pour tout retrait papier, vous avez la possibilité de vous adresser :

- Au SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ), 8 avenue de la Stèle, Bretteville l'Orgueilleuse 14740 THUE ET MUE
- OU A la mairie de résidence,
- OU A l'école, auprès du responsable de pôle.

Vous pouvez adresser votre dossier dûment complété :

- Par mail à assistante-dse@seej.fr
- Par courrier ou dans la boîte aux lettres à l'adresse postale, citée ci-dessus.
- Après vérification de la complétude du formulaire, un accusé réception vous sera envoyé par mail.

❖ Pour toute difficulté, nos services restent à votre disposition sur rdv au 02.31.26.47.71

❖ ETAPE 2 : RDV AVEC LE DIRECTEUR/TRICE D'ECOLE POUR L'ADMISSION A L'ECOLE

Votre dossier, complet et validé par nos services, sera saisi dans la base de données de l'éducation nationale. Selon votre école de référence, vous procéderez à la dernière étape d'inscription « ADMISSION A L'ECOLE » au cours d'un rendez-vous avec le directeur/trice ou lors d'une porte ouverte organisée par l'école.

Le SEEJ vous adressera un message précisant les modalités de cette rencontre, une fois votre dossier complet.

DEMANDE DE DEROGATION

❖ Pour les familles hors du territoire SEEJ qui souhaitent inscrire leur enfant sur notre territoire

❖ Pour les familles de notre territoire qui souhaitent changer l'école de rattachement mais rester au SEEJ :

La famille doit compléter le formulaire qui se trouve sur le site internet www.seej.fr dans la rubrique « Formulaires et documents » puis « Inscriptions » et demander l'avis de sa commune de résidence (page 2 du document). Renvoyer le document, accompagné d'une lettre de motivation à l'adresse mail suivante : assistante-dse@seej.fr

❖ Pour les familles du territoire du SEEJ qui souhaitent inscrire leur enfant dans une autre commune :

La famille doit remplir le document fourni par la Mairie où elle souhaite scolariser son enfant et l'adresser au SEEJ qui donnera un avis favorable ou défavorable. Il sera renvoyé à la Mairie pour information.